

alors que nous n'avions à examiner qu'une cinquantaine ou une soixantaine de causes par an. Quand le sénateur Aseltine en est devenu président, le nombre des pétitions ne tarda pas à monter à 300 par année. "Vous ne valez pas cher, lui dis-je. Les gens semblent croire que vous serez facile à convaincre." Mais maintenant que le sénateur Roebuck dirige le comité, nous accordons chaque année plus de 400 divorces.

**L'honorable M. Aseltine:** Vous avez toujours soutenu que j'étais trop sévère.

**L'honorable M. Haig:** Oui, mais le public devait croire que vous étiez trop indulgent.

J'ai entendu une seule cause au cours de la dernière session, à titre de président, parce que le sénateur Roebuck m'avait prié de le remplacer et que je ne voulais pas refuser. J'ai tenté de m'esquiver, mais sans succès.

Honorables sénateurs, cette tâche nous est échue mais, pour ma part, si la Chambre des communes veut s'en charger, je suis tout disposé à permettre qu'elle entende les causes, qu'elle agisse à titre de juge de première instance et que le Sénat devienne dans ce cas une cour d'appel qui révisera les causes qu'elle aura une première fois jugées. C'est là à tout événement la fonction du Sénat et je me demande comment il se fait que la Chambre des communes se soit déchargée de cette obligation en nous la confiant. J'imagine que c'est parce qu'au début la tâche n'était pas très ardue.

C'est avec plaisir que j'appuie la motion de mon honorable ami car, j'en ai la conviction, elle répond à un besoin réel.

**L'honorable Arthur W. Roebuck:** Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de requérir l'attention du Sénat durant quelques instants. Tout d'abord, je tiens à remercier le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) et le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) d'avoir exprimé leur confiance au comité des divorces. Il est très encourageant et réconfortant, au moment où nous revenons au Sénat après avoir traité d'épineuses questions et pris des décisions graves, de recevoir l'appui loyal de nos collègues. Il m'est également agréable d'exprimer ma vive gratitude aux trois nouveaux sénateurs qui ont consenti à siéger au comité. J'espère qu'ils ne trouveront pas la tâche aussi ardue ni aussi sombre qu'elle peut paraître, car il existe une certaine camaraderie entre les membres du comité et les rapports y sont très agréables. On nous saisit de difficiles problèmes et l'opinion des membres n'est pas toujours unanime, mais nous réglons tout de même ces problèmes; il n'en est jamais question à la Chambre. Je tiens à dire à mes collègues qui n'appartiennent pas à notre

comité que la décision prise à l'égard de tous les cas que nous avons étudiés l'an dernier a été unanime. Ceux à l'égard desquels il y avait divergence d'opinion ont parfois été mis de côté durant un certain temps jusqu'à ce que nous puissions en discuter à fond. Par conséquent les décisions n'ont donné lieu à aucune dissidence l'an dernier.

Comme le disait le sénateur Haig, nous avons étudié un grand nombre de causes. Il nous a dit combien de causes avaient été déferées à la Chambre des communes, mais bon nombre de causes ne s'y sont pas rendues du tout. Nous en avons rejeté beaucoup plus que la Chambre des communes. Nous en avons étudié 473 en tout. Certaines ont été mises de côté parce qu'elles n'étaient pas encore prêtes à l'étude; nous en avons rejeté d'autres et nous avons accordé un très grand nombre de divorces.

Je suis heureux, honorables sénateurs, de pouvoir vous dire que les demandes ont un peu diminué cette année. À cette époque, l'an dernier, 326 causes avaient été déposées et étaient prêtes à être étudiées. Jusqu'ici, cette année, nous en comptons 257, soit une diminution de 69 pour l'instant, et j'ai plutôt l'impression que notre tâche de l'année sera légèrement réduite.

Le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) a fait allusion à la réorganisation du comité, à certaines modifications apportées à sa méthode de disposer des causes depuis que j'en suis devenu le président. Au lieu de partager le comité en deux parties égales, nous établissons des sous-comités chargés d'entendre les témoignages, et même si le président du comité principal préside un comité chargé d'entendre les témoignages, ce dernier est un sous-comité et tous les sous-comités font rapport au comité principal. Lors de la dernière session, nous avons eu quatre sous-comités pendant une longue période et trois le reste du temps, mais je crois que trois sous-comités suffiront à la tâche cette année. Je l'espère. L'an dernier, nous avons siégé très souvent. Nous avons tenu au moins 52 séances, sans compter celles des sous-comités: le comité principal a siégé 52 fois. Ce fut là une lourde tâche, mais nous y avons trouvé une certaine satisfaction puisque c'était notre devoir. Nous ne demandons aucune sympathie pour avoir fait notre travail.

Je suis entièrement d'avis que le gros de la critique adressée au Sénat et au comité des divorces se fondait sur les faux renseignements, très faux même parfois, mais je crois que nous devons nous résoudre à accepter la critique, même très injuste, et ne pas trop nous en faire, surtout quand elle vient de la presse. C'est peut-être l'indice que nous accomplissons réellement de la besogne